



E2 – Enseigner le rôle d'expert médical

CanMEDS Expert Médical



Author Name 1 | Author Name 2 | Author Name 3

Date



Le contenu ci-dessous, rédigé par S. Glover Takahashi, D. Richardson et D. Martin sous la gouverne du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, est tiré tel quel du Guide des outils d'enseignement et d'évaluation CanMEDS. Vous pouvez utiliser, reproduire et modifier ce contenu à vos propres fins non commerciales, à condition d'indiquer clairement vos changements et de créditer le Collège royal. Ce dernier peut révoquer cette autorisation à tout moment, par écrit.

REMARQUE : Le contenu ci-dessous peut avoir été modifié et ne plus représenter l'opinion ou le point de vue du Collège royal.





Objectifs et contenu

1. Reconnaître les termes courants relatifs aux activités et domaines d'intérêt liés au rôle d'expert médical
2. Décrire le rôle d'expert médical issu du référentiel CanMEDS 2015
3. Appliquer le continuum de compétence de l'expert médical dans un programme ou une spécialité
4. Cerner les occasions d'intégrer les autres rôles CanMEDS dans l'enseignement et l'évaluation de l'expert médical





L'expert médical : un rôle qui importe

- Le rôle d'expert médical est au coeur même de la compétence et de l'identité d'un médecin.
- Les compétences de l'expert médical à elles seules ne suffisent pas pour être en mesure de pratiquer la médecine.
- L'expertise médicale doit être intégrée aux rôles transversaux si l'on veut en venir à des soins de santé optimaux.





Plus en détail : qu'est-ce que le rôle d'expert médical?

En tant qu'experts médicaux, les médecins assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.





À propos de l'expert medical

1. Les patients accordent de l'importance aux connaissances liées aux spécialités et à la façon dont elles contribuent aux soins dont ils ont besoin.
2. La nature de la relation médecin-patient devrait être définie en fonction des préférences du patient; elle doit toujours être respectueuse et adaptée aux circonstances changeantes.
3. Il n'y a pas de solutions simples à des problèmes complexes, et l'habileté d'être à l'aise dans l'incertitude est une facette importante du rôle d'expert médical.
4. Un médecin compétent sait intégrer harmonieusement les compétences liées à chacun des sept rôles CanMEDS.





Définitions de termes clés

- Charge cognitive
- Pratique délibérée
- Expertise
- Demande d'aide
- Soins centrés sur le patient
- Prise de décisions partagée





Reconnaître les ACTIVITÉS de l'expert médical

- Évaluer
- Prendre des décisions cliniques
- Diagnostiquer
- Planifier
- Soigner





Reconnaître les DOMAINES D'INTÉRÊT de l'expert médical

- Pratiques exemplaires
- Pratique clinique
- Compétences cliniques
- Interventions diagnostiques
- Soins de grande qualité
- Interventions
- Plan de gestion
- Connaissances médicales
- Soins centrés sur le patient
- Sécurité des patients
- Valeurs professionnelles
- Champ de pratique
- Thérapie





Les quatre types de relations médecin-patient

1. Paternaliste
2. Informative
3. Interprétative
4. Délibérative





Se préparer à enseigner le rôle d'expert médical

Les cinq étapes de La compétence par conception

- Entrée en résidence
- Progression vers la discipline
- Acquisition des fondements de la discipline
- Maîtrise de la discipline
- Transition vers la pratique





E3 – Continuum de compétence du rôle d'expert médical dans la pratique de tous les jours





L'expert médical dans la pratique de tous les jours

Exemples d'activités au sein du continuum de compétence de l'expert médical dans la pratique de tous les jours





Demander de l'aide étapes

Culture de sécurité

Reconnaissance de la nécessité d'obtenir de l'aide

Volonté de demander de l'aide

Aptitudes à demander de l'aide

Accessibilité de l'aide





Objectifs et contenu

1. Reconnaître les termes courants relatifs aux activités et domaines d'intérêt liés au rôle d'expert médical
2. Décrire le rôle d'expert médical issu du référentiel CanMEDS 2015
3. Appliquer le continuum de compétence de l'expert médical dans un programme ou une spécialité
4. Cerner les occasions d'intégrer les autres rôles CanMEDS dans l'enseignement et l'évaluation de l'expert médical





Références

- Bhanji F, Lawrence K, Goldszmidt M, Walton M, Harris K, Creery D, Sherbino J, Ste-Marie L-G, Stang A. Expert médical. Tiré de : Frank JR, Snell L, Sherbino J, rédacteurs. Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins. Ottawa : Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015. Reproduit avec autorisation.
- Karabenick, Stuart A et John R Knapp. Relationship of academic help seeking to the use of learning strategies and other instrumental achievement behavior in college students. J Educ Psychol. 1991;83(2):221.





DIAPPOSITIVES COMPLÉMENTAIRES





Capacités (compétences clés) de l'expert médical

Les médecins sont capables de :

1. exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique;
2. procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de soins;
3. planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques;
4. planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun;
5. contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients.





Capacité 1 de l'expert médical

Les médecins sont capables de :

1. exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique
 - 1.1 s'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients;
 - 1.2 intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans leur exercice de la médecine;
 - 1.3 appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à leur discipline;
 - 1.4 réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée;
 - 1.5 s'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes;
 - 1.6 reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la médecine et y réagir de façon appropriée.





Capacité 2 de l'expert médical

Les médecins sont capables de :

2. procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de soins
 - 2.1 établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient;
 - 2.2 obtenir l'anamnèse, procéder à l'examen physique, choisir les examens appropriés et interpréter leurs résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé;
 - 2.3 établir, en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants les objectifs de soins, y compris de ralentir la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation;
 - 2.4 établir un plan de soins centré sur les besoins du patient.





Capacité 3 de l'expert médical

3. planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques
 - 3.1 définir les interventions les plus appropriées;
 - 3.2 obtenir et documenter le consentement éclairé, en expliquant les risques et les avantages de l'intervention proposée, et en la justifiant;
 - 3.3 prioriser une intervention, en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles;
 - 3.4 réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en l'adaptant aux imprévus ou aux changements du contexte clinique.





Capacité 4 de l'expert médical

Les médecins sont capables de :

4. planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun
 - 4.1 mettre en oeuvre un plan de soins centré sur les besoins du patient et qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réaction au traitement et des autres consultations.





Capacité 5 de l'expert médical

5. contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients
 - 5.1 reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les incidents touchant la sécurité des patients, et y remédier;
 - 5.2 adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques





Ressources liées à l'expert médical

Exigences de la formation spécialisée

http://www.collegeroyal.ca/portal/page/portal/rc/credentials/specialty_information

